



REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260309-152026-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15/2026**  
**Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CCAS**

**Membres : 18**

**Présents : 17**

**Procuration : 1**

**Voix délibérative : 14**

**Date de la convocation :  
05.03.2026**

**Date d'affichage :  
13.03.2026**

L'an deux mille vingt-six, le Lundi 9 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

**Présents :** Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; François MOUTTE ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophie SALA ; Cécile GRIVOIS-DONAT ; Thierry SOLDA ; Michèle VALDENNAIRE ; Philippe GARCIA

**Absents ayant donné procuration :** Marie-Odile BEAUVOIS (donne procuration à Nicolas MOREL)

**Élus ne prenant pas part au vote :** Lydie MAJORAL ; Jean-Jacques THIBAUT ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX

**Secrétaire de séance :** Marc GIMBERNAT

**Le Maire expose à l'Assemblée,**

**Vu** la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales et au CCAS pour l'année 2026,

**Vu** les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Approuve l'attribution des subventions aux associations et CCAS telles que récapitulées ci-dessous ;
- Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif 2026.

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS
LES AINÉS	700 €
FOMENT TESA SARDANISTA	600 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	650 €
ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE	500 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
BENEDICTE STUDIO 16 DANSE	1 000 €
TOREIKAN CATALAN	500 €
CHORALE DE L'AMITIÉ DE THÉZA	600 €
CLUB DE RANDONNÉES DE THÉZA	500 €
YOGA THEZANAIS	650 €
L'ATELIER DE THÉZA	650 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260309-152026-DE

ASSOCIATION PÉTANQUE THÉZANAISE	600 €
A.S. DEL VERCOL - TESÀ	1 500 €
Assos RESAP ' VOUS	400 €
ATAC OC - Asso Théza Alénya-Corneilla Olympique Catalan	2 500 €
J S ILLIBERIENNE L/T	2 500 €
ASSO LES CHAT'MIS CANETOIS	400 €
KARATE CONTACT SHOTOKAN 66	1 000 €
TESA JUVENTUT	2 500 €
ECOLE CATALANE DES SUPERS CANINS	400 €
LES CARNAVALIERS	2 500 €
LE COLLECTIF - MARCHÉ LOCAL	1 000 €
CCAS	15 000 €
	<b>37 150 €</b>

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Au registre sont les signatures